

<https://enseignants.se-unesa.org/Lettre-commune-au-ministre-il-faut-annuler-l-oral-des-epreuves-anticipees-de>



Lettre commune au ministre : il faut annuler l'oral des épreuves anticipées de français !

- Je suis... - Prof de lycée - collège -
Date de mise en ligne : jeudi 30 avril 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Lettre commune au ministre : il faut annuler l'oral des épreuves anticipées de français !

Le SE-Unsa, en lien avec des organisations représentatives des personnels, des parents d'élèves et des lycéens, a écrit au ministre pour réclamer l'annulation de l'épreuve orale anticipée de français prévue fin juin pour les élèves de première.

Dans un contexte sanitaire incertain, alors que les conditions de préparation de ces épreuves sont difficiles et injustes pour les élèves, le ministre doit annoncer au plus vite qu'elle est annulée.

[Lire le courrier](#)

[\(Cliquer pour agrandir\)](#)



Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Objet : Demande d'annulation des épreuves orales anticipées de français de première

Paris, le 29 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Lors de ses annonces du 28 avril, le Premier ministre a reporté toute décision de réouverture des lycées à la fin du mois de mai. Dans ces circonstances, nous vous demandons l'annulation de l'oral de l'épreuve anticipée de français de Première.

En effet, malgré l'investissement important des enseignants dans la continuité pédagogique, il n'est pas possible de se satisfaire des conditions de préparation à distance de cette épreuve, dont le format a changé avec la réforme. Les élèves actuellement en Première n'avaient pas connaissance des nouvelles modalités l'an dernier en Seconde. L'éventuelle réouverture des lycées début juin avec un enseignement par groupes de moins de 15 élèves n'offre pas le temps nécessaire pour assurer résilience et rattrapage de tous les élèves, notamment ceux ayant été dans l'impossibilité de travailler régulièrement pendant la période du confinement, les conditions de préparation à un exercice oral répondent à des codes et critères spécifiques.

De plus, pour protéger eux-mêmes ou leurs proches, certains lycéens ou professeurs pourraient ne pas retourner au lycée et continueraient d'étudier ou d'enseigner à distance. Aucune garantie d'égalité n'est donc possible, et cela ne peut qu'être source de stress pour tous.

En plus de la question des conditions sanitaires permettant une éventuelle réouverture des lycées sur l'ensemble du territoire et de la possibilité d'interroger plus de 5 400 candidats en respectant les conditions sanitaires, se pose donc aussi celle de la préparation pédagogique des élèves dans un contexte aggravé par la mise en place de la réforme et du changement de format de l'épreuve.

Nous alertons sur cette question depuis des semaines. Il nous semble que les nouveaux éléments liés au caractère progressif et aux incertitudes du déconfinement imposent une décision rapide et claire à même de rassurer élèves, familles et personnels : les épreuves orales de français ne peuvent se tenir.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Les présidents et secrétaires généraux des organisations mentionnées en en-tête

46, avenue d'Ivry 75647 Paris Cedex 13 – Téléphone : 01 40 63 29 00 – Fax : 01 40 63 29 34 – www.snes.edu